

Rapport d'évaluation des résultats du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

(Conformément la LIP.art 83.1)

École/Centre : Des Hauts-Plateaux

Adopté par le C.E le : 02-06-2025

Nom de la direction : Pierpol Bouffard

Transmis au SRÉ qui fera le suivi au PRÉ : Juin 2025

| | |
|---|---|
| Nos résultats | Au total, 31 événements ont été rapportés au niveau du CVI. Dans l'ensemble des situations, nous comptons 7 vécues sur le terrain de l'école, 5 en classe, 2 dans l'autobus, 2 au service de garde, 4 sur la cour de récréation, 3 dans les corridors et 2 au gymnase. Les situations vécues sont dispersées dans les deux établissements scolaires des Hauts-Plateaux. Nous comptons une situation pour le secondaire et 30 pour le primaire. Aucune violence à caractère sexuelle et intimidation. |
| Constats sur ces résultats | Les trois premiers mois ont été une période charnière pour l'adhésion de l'équipe école aux nouvelles procédures CVI en place. La majeur partie des événements s'est déroulée en octobre et novembre. Au cours de l'année 24-25, les intervenants scolaires ont paufiné leur compréhension des différentes définitions qui découlent du climat scolaire, de la violence et de l'intimidation. À la fin de l'année scolaire, le climat de l'école s'est grandement amélioré, tout comme la compréhension des procédures CVI par l'équipe école. |
| Principaux moyens mis en place pour prévenir l'intimidation et la violence | <ul style="list-style-type: none">- Insertion du programme Hors-piste (septembre 2024), maintien du SCP (soutien au comportement positif)(mis en place, à poursuivre), capsules sur l'intimidation par la psychoéducatrice en collaboration avec notre PIMS (mis en place, à poursuivre) et une activité sur le civisme ainsi que de bonifier le réflexe de dénoncer les actes de violence et d'intimidation.-Formation sur la gestion de classe efficace et le lien d'attachement. (Égide Royer, capsules TÉLUQ journée pédagogique août 2024)-Refonte du code de vie de l'école en lien avec notre PÉ 2024-2027 (en cours de production) et l'harmoniser avec les directives ministérielles relatives au Protecteur national de l'élève (PNÉ) et des actes de violence à caractère sexuel (AVCS). |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers sur l'intimidation et la violence dans les classes en lien avec les programmes Hors-piste et CCQ. - Le programme de civilité pour le personnel et les élèves. - Participation de plusieurs intervenants à la formation ITCA. |
| Actions mises en place lorsque l'école constate un acte d'intimidation ou de violence | <p>Poursuite du plan de lutte actuel, harmoniser la compréhension de cette nouvelle procédure pour l'ensemble de l'équipe-école et des nouveaux intervenants. Redéfinition des rôles entourant la consignation des EVIO auprès des intervenants concernés (TES désignée et agente de réadaptation en psychoéducation).</p> |
| Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain | <p>Poursuite du plan de lutte actuel, harmoniser la compréhension de cette nouvelle procédure pour l'ensemble de l'équipe-école et des nouveaux intervenants. Redéfinition des rôles entourant la consignation des EVIO auprès des intervenants concernés (TTS désignée et travailleuse sociale).</p> |
| Formation offerte sur la violence à caractère sexuel | <p>Animation contre la violence, l'intimidation et l'acte de violence à caractère sexuel de notre équipe psychosociale (TS, psychoéducatrice) afin de mettre en lumière l'importance du rôle du personnel et l'importance d'agir. Mettre en lumière les divers documents à remplir et la procédure à suivre (code de vie et protocole de l'école). En faisant des activités de formation, nous harmonisons nos pratiques. De plus, l'importance de la notion de confidentialité, de la communication (collaboration avec la famille et les partenaires) et la consignation seront mis de l'avant dans les rencontres avec le personnel. Des formations concernant l'utilisation de nos outils (Teams, SOI, tableau de monitorage) seront intégrés dans les rencontres.</p> <p>S'assurer que le personnel sait à qui s'adresser (TS, psychoéducatrice, direction) afin d'être accompagné lors d'un signalement en nommant cette information en rencontre d'équipe et en l'inscrivant dans le protocole de l'école.</p> <p>De plus, formation SEXTO et programme SEXO pour nos intervenants.</p> |

| | |
|--|---|
| Mesures de sécurité prises pour prévenir les violences à caractère sexuel | <p>Lors d'une rencontre d'équipe, l'équipe psychosociale (TS, psychoéducatrice) et la PIMS viendront s'adresser aux membres du personnel concernant la prévention des AVCS (en y intégrant la gestion des médias sociaux). Spécifier un endroit sécuritaire afin d'y placer les consignations d'informations confidentielles.</p> <p>De plus, des ateliers auprès des jeunes seront animés par l'équipe psychosociale (TS, psychoéducatrice) et la PIMS afin de travailler la notion de respect, de consentement, de médias sociaux et des lois de la jeunesse.</p> <p>De plus, la prévention et les comportements sécuritaires seront travaillés afin d'améliorer la compréhension des élèves tout au long de l'année scolaire (faire des liens avec CCQ et le programme Hors-piste)</p> |
|--|---|